

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 17/09/2024

DEL-17092024-06

Date de convocation :
09/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à 18 heures, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Cenne-Monestiés, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 36
- procurations: 11
- votants: 47

PRESENTS : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Bernard BREIL, Christian BRUSTIER, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Florian GRIMMONPRE, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, André VIOLA.

Date de publication :

.....

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Bruno BERTRAND par Jacques DANJOU, Marie-Hélène BOYER par Philippe LANNES, Thierry CADENAT par Magali FRECHENGUES, André CATHALA par Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUC GUICHET par Claudie FAUCON MEJEAN, Jean-Henry FARNE par Francis ANDRIEU, Maryse LALA-LAFFONT par José FROMENT, Hélène MARTY par Bernard BREIL, Michel PUJOL par André VIOLA, Florence SCIAU par Pierre VIDAL, Estelle VILESPY par Brice ASENSIO.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Régis CALMON, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Christian LUCATO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE.

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Subvention pour un emploi culturel mutualisé

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Considérant la volonté de la CCPLM d'accompagner la montée en compétences d'associations culturelles locales afin de leur permettre de développer et structurer une offre culturelle ambitieuse et de créer des liens et partenariats entre associations. Le Petr du Pays Lauragais, accompagné du GAL, a mené un travail avec des associations culturelles locale qui a permis de :

- retenir 3 d'entre elles, ALEAS (Cenne-Monestiés), Médiane NV (Castelnaudary), et ATOM Festival (Payra sur l'Hers), qui sont les plus à même de porter un poste mutualisé.
- accompagner individuellement et collectivement, via le DLA « Dispositif Local d'Accompagnement » ces 3 associations afin de préfigurer un emploi partagé,
- identifier un partenaire, le Groupement d'Employeurs OPEP, qui portera administrativement cet emploi pour les 3 associations

Certifié exécutoire pour avoir été :

- transmis au contrôle de légalité le:

- publié le:

L'objectif serait, au terme des 3 ans d'accompagnement, de pérenniser ce poste sans besoin d'aides locales.

Considérant que le projet précité permettrait de financer un poste sur 3 ans à

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 011-200035707-20240917-DEL_17092024_06-DE

hauteur de 108 000 € selon la répartition suivante :

- Autofinancement des trois associations : 54 000 € (50%).
- EPCI (CCCLA à hauteur de 60% et CCPLM à hauteur de 40%) : 10 800 € (10%), soit 4320€ pour 3 ans pour la CCPLM.
- LEADER : 43 200 € (40%).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

VALIDE la subvention versée par la CCPLM au titre d'un emploi culturel mutualisé à hauteur de 4320 € sur 3 ans soit 1440€ par an.

AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat et tout acte s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président



The logo of the Communauté de Communes Rives de l'Yonne (CCPLM) is circular. It features the acronym 'CCPLM' in the center, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE L'YONNE'. Below the acronym, the date '02 SEP 1999' and the number '11184' are visible. The logo is partially obscured by a handwritten signature.